# Espace Paradis

L’Espace Paradis est un local municipal qui accueille des permanences afin de faciliter les différentes démarches administratives des Meulanais.

**Toutes ces permanences sont non-payantes.**

| | Lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|---|---|---|---|---|
| écrivain public | 9h - 12h30<br>13h30 - 17h | | | | |
| juriste | 9h - 12h30 | | | | |
| assistante social | | 9h - 12h30 | | | 9h - 12h30 |
| IFAC | | 9h - 12h30 | | | |
| mission locale | | 14h - 17h<br>(1er et 3e du mois) | | | |
| avocat | | | | 17h - 19h45<br>(1er du mois) | |
| IFEP | 10h - 12h<br>14h - 18h | 10h - 12h<br>14h - 18h | 10h - 12h<br>14h - 18h | 10h - 12h<br>14h - 18h | 10h - 12h<br>14h - 18h |

• Permanences élus : Un samedi par mois, de 10h à 12h, vous aurez l'opportunité de rencontrer directement vos élus lors de ces séances d'échanges. L'Espace Paradis se transforme en un lieu d'accueil chaleureux où les élus seront à votre disposition pour recueillir vos questions, remarques, suggestions. C'est une occasion unique de participer activement à la vie de votre communauté et de contribuer à son développement, mais aussi d’expliquer vos difficultés. Les prochaines permanences auront lieu le 18 janvier, 08 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai et 28 juin 2025

• Écrivain public : Professionnel qui aide à la rédaction des courriers et des démarches administratives.

• Juriste / Avocat : Spécialiste du droit, il apporte des conseils sur des formalités juridiques. **(réservé aux**

**Meulanais)**

• Assistante sociale : Travailleur social qui a pour mission d’intervenir auprès des individus et des familles en difficulté et les accompagne dans leur projet de réinsertion sociale.

• Mission locale : Les missions locales ont été créées pour favoriser l’insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Leurs domaines d’intervention sont variés : emploi, formation, logement, santé, mobilité, et loisirs entre autres.

• IFEP : Éducateurs spécialisés qui vont à la rencontre des jeunes des quartiers et mettent en place des actions ciblées de prévention spécialisée.

Infos pratiques

Certaines prestations sont disponibles uniquement sur rendez-vous au 01 30 90 41 41 :

- écrivain public

- juriste

- avocat

Contact

**Mairie**

01 30 90 41 41

accueil@ville-meulan.fr